



Mai 2019

ÉDITO

© Sénat

Dimanche 26 mai, les électeurs se sont déplacés nombreux. Je me réjouis du taux de participation de plus de 50% en France, qui avoisine celui des élections européennes de 1994. En revanche, le match Macron-Le Pen matraqué depuis plusieurs semaines a finalement été traduit dans les urnes. Ce duo-duel a sclérosé la campagne des européennes ; et tous les partis en ont fait les frais. En vérité, dans un scrutin proportionnel à un seul tour, il n'y a pas un seul gagnant. Nous aurions du pouvoir voter pour un projet et pour ses convictions. Ainsi, avec cette campagne loupée, où les questions et les enjeux européens étaient relégués au mieux au second plan, le débat a été absent et les programmes à peine effleurés. Je regrette que la détermination des votes ne se soit véritablement pas faite sur les projets des candidats, sur leur vision de l'Europe et sur les réformes à opérer ou les coopérations à renforcer. Le prisme médiatique a diffusé le match retour de la présidentielle et les LREM et RN ont fait de cette campagne un référendum pro et anti-Macron ! Je constate que malgré une montée des populismes en Europe et des manoeuvres venues des grandes puissances extra-communautaires pour alimenter ce terreau, les listes pro-européennes ont résisté et sont majoritaires. En effet, plus de 56% des voix en France se sont portées sur celles-ci. Plus significatif, sur 79 députés européens, les partis franchement européens (LREM, EELV, LR et PS) réunissent 50 parlementaires. Enfin, les Français se sont exprimés : ils ont recomposé le paysage politique français pour ces européennes ; ils ont montré leur attachement à une Union européenne forte. Que les parlementaires européens soient efficaces pour les intérêts français et européens : nous serons des partenaires fiables au Parlement national !

L'actualité au Sénat en mai 2019



© Sénat

[L'actualité au Sénat en mai 2019](#)

Déclaration de récolte et cession de variétés de semences



© pixabay.com

La loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi EGAlim) a été partiellement censurée par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 25 octobre 2018. L'ensemble des dispositions censurées l'ont été pour des motifs de forme, pour leur absence de lien, même indirect, avec les dispositions qui figuraient dans le projet de loi adopté en Conseil des ministres. Regrettant la disparition de certaines de ces mesures, j'ai cosigné la proposition de loi de ma collègue Anne-Catherine LOISIER ayant pour objet la reprise de deux mesures censurées : 1. Maintenir le caractère obligatoire de la déclaration de récolte des raisins, réclamé par la profession et autorisé par le droit européen ; 2. Autoriser la cession à titre onéreux de variétés de semences relevant du domaine public destinées aux utilisateurs non professionnels ne visant pas une exploitation commerciale.

[Voir la proposition de loi intégrale](#)

Débat sur la politique de recyclage du plastique



© pixabay.com

Le 30 avril dernier, je suis intervenue dans l'Hémicycle, au nom du groupe Union centriste, pour un débat sur la politique de recyclage des déchets en plastique. Beaucoup de constats et de positions que je partage ayant déjà été évoqués, tels que les micropolluants, les sacs oxodégradables (qui ne le sont pas vraiment), ou des déchets retrouvés sur les plages. D'ailleurs, ce débat fait écho à la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la lutte contre les déchets en plastique déposée le 8 octobre dernier par ma collègue Nathalie GOULET, que j'avais cosignée. J'ai insisté sur 2 points importants qui doivent être pris en compte dans ce débat primordial pour l'environnement. Le premier est l'acceptabilité par les consommateurs. Il est demandé aux industriels de diminuer le volume des emballages plastique, de réduire leur poids et de stopper les objets à usage unique. Il faut poursuivre cet objectif ! Mais, le consommateur a un pouvoir ! Comme disait Coluche, « Quand on pense qu'il suffirait que les gens n'achètent plus pour que ça ne se vende pas ! ». Des industriels ont testé auprès des consommateurs la réduction du poids de la bouteille de soda et d'eau : certains ont renoncé car le client trouvait le produit trop « cheap », bas de gamme ! Comme pour beaucoup de mesures environnementales, ils pointent aussi les dégâts écologiques en Asie par exemple, où des vidéos de rivières de déchets plastiques et des mers de bouteilles et de sachets circulent sur internet. On ne retrouve heureusement pas ces désastres en Europe ! Il faut ainsi que le consommateur change ses habitudes d'achat et se tourne vers des objets réutilisables, accepte de voir ses produits favoris évoluer dans la conception de leurs contenants, se détourne du plastique pour les objets à usage unique : des solutions existent déjà ! Le second point, à développer et à soutenir, est la substitution du pétrole par des biomatériaux (algues, plantes, amidon...). L'utilisation des « déchets » végétaux est un formidable levier de transition énergétique et de développement économique. Rappelons aussi que la plante dans son processus de photosynthèse capte du carbone ! Couplés à une réduction des volumes de production de plastique, les agriculteurs et la bioéconomie sont des acteurs importants pour sortir du plastique issu du pétrole par le remplacement des biomatériaux : certains estiment que près de 70% des familles de polymères sont susceptibles d'être biosourcées !

Rencontre avec le GNIS



© pixabay.com

Suite à leur demande, j'ai reçu le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS) au Sénat pour échanger sur les enjeux de la filière semencière, base de l'agriculture et de l'alimentation. Cette interprofession défend les producteurs de semences et conclut des accords de filière. Il est également le service officiel de contrôle et de certification des semences et des plants, service public, confié par l'Etat au GNIS. A ce titre, il est en charge du contrôle officiel de la qualité et de la certification des semences. Nous avons brièvement évoqué les semences paysannes, les biotechnologies végétales, les brevets et COV des semences, etc. avant une prochaine audition par le groupe Agriculture et Alimentation. La graine et le plant sont les premiers éléments de l'agriculture : une filière française et européenne diverse et qualitative doit persister !

Réserve citoyenne de la Gendarmerie



© D.R.

C'est dans la caserne de Gendarmerie Tournon, à quelques pas du Sénat, que le Général Olivier KIM, chef des réserves de Gendarmerie et Chef d'escadron Jean-Yves BOURGOIS, Secrétaire général adjoint de la réserve citoyenne de défense et de sécurité, m'ont renouvelé officiellement ma carte de réserviste citoyenne et mon grade de Colonelle de réserve. La réserve citoyenne se compose de personnes volontaires pour contribuer au renforcement du lien entre la Nation et les forces armées. Ces bénévoles mènent prioritairement de soutien aux forces de Gendarmerie (festivités, circulation...) et des actions de sensibilisation en direction : des collectivités locales (notamment par l'intermédiaire des élus municipaux correspondants Défense), du monde de l'éducation, du monde de l'entreprise, de la jeunesse (notamment par l'intermédiaire des "réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté"). Quelle fierté de faire partie de la brigade !

Reconnaitre le viol dans les conflits armés comme crime de guerre



© pixabay.com

La situation des femmes lors des conflits armés est une préoccupation constante ou devrait être une préoccupation constante. Loin d'être épargnées, elles sont souvent les premières victimes des violences. Le viol est, dans les faits, une arme de guerre : on l'a hélas vu dans les conflits en Afrique et, plus récemment, à l'encontre des femmes Yézidiennes en Irak. Les scènes de marché aux esclaves d'un autre âge mais aussi les témoignages nombreux et concordants des rescapées nous terrifient et nous révoltent. C'est la raison pour laquelle la France soutenait au Conseil de sécurité des Nations unies une résolution proposée par l'Allemagne. L'objectif initial de cette résolution était d'aider juridiquement à faire juger les coupables de violences sexuelles mais aussi de davantage protéger des survivants et victimes majoritairement les femmes victimes de viol et victimes de grossesses non désirées. Des divergences d'interprétation par certains pays ont atténué sa portée. Afin de condamner ces exactions, j'ai cosigné la proposition de loi de ma collègue Nathalie GOULET visant à intégrer le crime de viol parmi les crimes et délits de guerre définis par le livre IV bis du code pénal.

[Voir la proposition de loi intégrale](#)

Audition acteurs de l'Appui au commerce extérieur



© pixabay.com

J'ai participé à l'audition des structures d'appui au commerce extérieur par la commission des affaires économiques le 15 mai dernier. Nous avons interrogé Pedro NOVO, directeur exécutif en charge des activités Export de Bpifrance ; Pierre GOGUET, président de CCI France et Henri BAISSAS, directeur général délégué Réseau France de Business France sur la refonte du dispositif public de soutien à l'export des nos entreprises. Les échanges ont été précis et encourageants pour la santé de notre économie.

[Voir le compte-rendu des échanges](#)

Rapport sur la place de l'agriculture dans le monde



© D.R.

Le 28 mai, la commission des affaires économiques a étudié et débattu du rapport de mon collègue Laurent DUPLOMB sur la place de l'agriculture française dans le monde. Il est le fruit d'un travail précis, alimenté par des auditions auxquelles j'ai pu participer, et une connaissance passionnée de mon collègue de Haute-Loire. Il aborde différentes questions fortes de la compétitivité de l'agriculture hexagonale : Un leader mondial en matière agricole : pour combien de temps ? ; la disparition de l'excédent commercial agricole compte tenu de la concurrence européenne ; recours massif à des produits importés, dont une part significative ne respecte pas les normes sanitaires requises en France ; défis à relever sur les marchés mondiaux.

[Voir le rapport](#)

Rencontre sur l'agriculture américaine



© D.R.

Le 16 mai dernier, avec le groupe Agriculture et Alimentation, j'ai échangé avec Kate SNIPES, ministre conseiller à l'agriculture à l'Ambassade des Etats-Unis sur le nouveau Farm Bill pour les USA. Grande nation de l'agriculture, les Etats-Unis cultivent 159 millions d'hectares (soit 37% de la SAU) pour une valeur de 372 milliards de dollars. La taille moyenne des exploitations (très majoritairement familiales – 97%) est de 180 hectares. La balance commerciale agricole et agroalimentaire américaine est excédentaire de 11 milliards de dollars mais en déficit avec l'Union européenne (-14 milliards \$) et la France (-3 milliards \$). Le Farm Bill est le pendant de la Politique Agricole Commune (PAC) pour les agriculteurs américains. Programme doté de 428 milliards \$ pour la période 2018-2023, les $\frac{3}{4}$ sont affectés à l'aide alimentaire pour les plus pauvres (bons d'alimentation) ; 9% couvrent des programmes d'assurance récolte, 7% participent à une agriculture durable et de conservation. Le système assurantiel des récoltes et des productions agricoles constitue un pan important de la politique de soutien agricole outre-Atlantique.

Suppression des Établissements publics des savoirs fondamentaux



© pixabay.com

L'article 6 quater (nouveau) du projet de loi Ecole de la confiance traitant des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) et visant à autoriser, sur proposition des collectivités territoriales, le regroupement des classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans le même bassin de vie avait suscité de nombreuses inquiétudes auprès des élus, des parents et des enseignants. Je m'en étais fait l'écho, notamment avec mes collègues marnais, auprès de la commission de l'Education du Sénat. Ainsi, l'absence d'étude d'impact et le manque de concertation ont poussé la commission à voter à l'unanimité la suppression de l'article.

De longs débats se sont tenus en séance publique le 17 mai dernier, certains sénateurs souhaitant réintroduire le dispositif en y intégrant les différentes critiques formulées à son encontre. Toutefois les sénateurs ont choisi de maintenir sa suppression après de nombreuses prises de parole, et un double avis de sagesse de la part du rapporteur et du Gouvernement. Jean-Michel BLANQUER a laissé entendre qu'il ne serait pas réintroduit en Commission Mixte Paritaire mais que le principe de l'école du socle serait ré-étudié ultérieurement, après une large concertation.

19/20 de l'Union centriste avec Jérôme FOURQUET



© Public Sénat

Régulièrement, le groupe Union centriste organise les 19/20 en invitant des personnalités reconnues dans leurs domaines pour échanger avec les sénateurs centristes et nourrir les réflexions. Le mardi 21 mai, nous recevions Jérôme Fourquet, Directeur du département Opinion et Stratégies d'Entreprises de l'IFOP depuis 2011. Il intervenait à l'occasion de la sortie de son livre « L'archipel français ». Les échanges furent fort passionnants sur ce qu'il voit de la France d'aujourd'hui. Poignant ! « En quelques décennies, tout a changé. La France, à l'heure des gilets jaunes, n'a plus rien à voir avec cette nation une et indivisible structurée par un référentiel culturel commun. C'est un archipel d'îles s'ignorant les unes les autres qui se dessine. Sécession des élites, autonomisation des catégories populaires, formation d'un réduit catholique, société multiculturelle, dislocation des références culturelles communes, etc. L'agrégation des intérêts particuliers au sein de coalitions larges est tout simplement impossible. ».

Audition CNES et ArianeGroup



© Sénat

La politique spatiale était au cœur des débats de la commission des affaires économiques le 22 mai dernier avec l'audition, en commun avec celle des affaires étrangères et de la défense, de André-Hubert ROUSSEL, Président exécutif d'ArianeGroup et de Jean-Yves LE GALL, Président du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES). Nous avons été pointus dans les échanges et l'analyse des enjeux. Ils ont répondu à nos questions de manière directe sur Ariane 6 Evolution, le lanceur Icarus, les performances de SpaceX pour récupérer les coiffes des lanceurs et les propulseurs du lanceur lourd Falcon Heavy, le succès attendu de Galileo, etc. La France reste une puissance de premier plan pour la recherche et la technologie spatiale, en collaboration avec nos partenaires européens.

Rendez-vous Cafés Legal



© Legal

A l'initiative de Sophie PRIMAS, Présidente de la commission des affaires économiques, nous avons rencontré Alain FRYDMAN et Yves RENAUD, respectivement PDG et Directeur Général des Cafés LEGAL le 22 mai dernier. Premier torréfacteur à capitaux français, LEGAL torréfie tous ses cafés dans leur usine du Havre où 170 salariés contribuent à l'essor de l'entreprise. Ils nous ont présenté la stratégie de leur entreprise et la situation concurrentielle de leur filière, les investissements industriels de plusieurs millions effectués dans l'usine ainsi que leur dernière innovation élaborée en 2018 : les capsules végétales. Elles sont 100% biosourcées et biodégradables/compostables : c'est une singularité mondiale ! LEGAL est en mesure de fournir une capacité de 90 millions de capsules par an. Or, les dispositions introduites dans EGAlim pénalisent les résultats et la compétitivité de cette entreprise française. Nous y sommes attentives !

Présentation du rapport parlementaire sur la fin des véhicules thermiques en 2040



© pixabay.com

Mardi 28 mai, lors d'une réunion commune de la commission des affaires économiques et celle du développement durable, nous avons échangé sur la présentation du rapport, de Huguette TIEGNA, députée, et Stéphane PIEDNOIR, sénateur, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) intitulé : « Sur les scénarios technologiques permettant d'atteindre l'objectif d'un arrêt de la commercialisation des véhicules thermiques en 2040 ». Les rapporteurs estiment que « le double objectif d'une très forte réduction des émissions de CO2 et d'une disparition des motorisations purement thermiques est réalisable pour les véhicules particuliers d'ici 2040. Mais, cette transformation sera certainement coûteuse, notamment du fait de la perte des revenus provenant de la TICPE, et aussi des infrastructures à mettre en place. Aussi les rapporteurs estiment qu'il faut agir avec prudence, en préparant ces transformations à l'avance, en prévoyant les mesures d'accompagnement nécessaires, et en laissant à chacun des acteurs la possibilité de jouer entièrement son rôle.»

[Retrouvez la synthèse du rapport](#)

Projet de loi pour la restauration de Notre-Dame de Paris



© pixabay.com

Lundi 27 mai 2019, en première lecture, le Sénat a adopté avec beaucoup de modifications, le projet de loi pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Ce texte a aussi pour objet de mettre en place la souscription nationale destinée à financer la restauration de Notre-Dame de Paris, annoncée par le Président de la République au lendemain de l'incendie de la cathédrale. Les modifications principales apportées par le Sénat sont les suivantes. Elles visent notamment à respecter les procédures de droit commun de protection du patrimoine, de l'urbanisme et des marchés publics.

- que les travaux de conservation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris respectent l'authenticité et l'intégrité du monument attachées à sa valeur universelle exceptionnelle liée à son inscription sur la liste du patrimoine mondial ;
- d'imposer que ces travaux restituent le monument dans le dernier état visuel connu avant le sinistre ;
- de prévoir que le produit des dons et versements effectués au titre de la souscription nationale ne puisse être reversé à l'État mais uniquement à l'établissement public désigné pour assurer la conservation et la restauration de la cathédrale ;
- de clarifier le dispositif de réduction d'impôt sur le revenu majorée pour les dons versés en vue de la conservation et de la restauration de la cathédrale ;
- de supprimer la possibilité pour le Gouvernement de prendre des ordonnances ayant pour objet de déroger aux règles applicables aux travaux de restauration de la cathédrale en matière d'urbanisme, d'environnement, de construction et de préservation du patrimoine, de commande publique, de voirie, de transport ou encore de domanialité publique.

Les communes et les collectivités locales sont soumises à des règles de droit précises pour leurs constructions, investissements, et rénovations. L'Etat doit être soumis aux mêmes règles de protection du patrimoine, qui plus est pour une magnifique cathédrale !

Réponse ministérielle : Imprécision des normes européennes en matière de biotechnologies végétales



© pixabay.com

Le 14 mars dernier, j'ai interrogé le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'imprécision des normes européennes relatives aux nouvelles biotechnologies végétales. Les scientifiques et les professionnels estiment que la réglementation et le cadrage normatif autour des techniques de l'édition du gène ne sont pas clairs et ne bénéficient pas d'arbitrages nets et précis de la part des dirigeants. La directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 mars 2001, qui fixe les règles relatives aux organismes génétiquement modifiés (OGM), élude cette question et la jurisprudence l'assimile à des OGM (arrêt de la cour de justice de l'Union européenne du 25 juillet 2018). Cela signifie que l'édition génomique devrait être soumise à la même réglementation que celle de la transgénèse, la plus contraignante. La recherche et les biotechnologies européennes ne peuvent pas s'abstenir d'investir ces domaines pour améliorer les plantes dans une optique de développement durable. Elle lui demande si le Gouvernement entend mener ce défi de la clarification de la définition des OGM et engager véritablement la France dans le champ des biotechnologies végétales.

[Retrouvez la réponse complète de Didier GUILLAUME](#)

Application en France des normes européennes sur le cuivre



© pixabay.com

Avec 11 autres parlementaires de la Champagne, nous avons interpellé les Ministres de la Transition écologique, de la Santé, de l'Agriculture et des Affaires européennes suite à la ré-homologation du cuivre en viticulture biologique par l'Union européenne. Une décision de baisse des doses de cuivre (passage de 6kg/ha à seulement 4kg/ha) ainsi qu'un lissage possible sur 7 années ont été actés le 27 novembre 2018. Ces possibilités ont été laissées à l'appréciation de chaque Etat quant aux modalités d'application. Les viticulteurs regrettent cette baisse à 4kg mais apprécient la possibilité de calculer cette dose sur une moyenne d'utilisation établie sur sept années, soit une quantité totale de 28 kg/ha pour 7 ans. Or, dans les faits, certaines spécialités commerciales du cuivre ont vu leur Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) réattribuée par l'ANSES sans faire mention du principe de lissage, avec une prescription explicite précisant « Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4kg Cu/ha ». La remise en cause de la possibilité de lissage est contraire au vote des Etats membres ou, pour le moins, constituerait, une fois de plus, une surtransposition des normes communautaires. De plus, il semblerait que soient édictées des nouvelles conditions d'utilisation établissant une limite du nombre de traitements annuels (5 fois) ; ceci ne faisant pas de distinction entre le cuivre pénétrant dans le feuillage et les sels de cuivre agissant sur les pathogènes par contact sur les feuilles, sujets au lessivage des pluies. Un usage non limité en nombre de traitements annuels est donc indispensable pour assurer l'existence d'une viticulture biologique, tout en respectant les doses maximales de cuivre de 28 kg/ha sur la période de 7 ans. Nous leur avons demandé de veiller à ce que la décision européenne soit appliquée strictement et ne pénalise pas les agriculteurs et viticulteurs français en ne surtransposant pas les normes.

Les sénateurs et députés signataires de mon courrier : Yves DETRAIGNE, René-Paul SAVARY, Evelyne PERROT, Pascale GRUNY, Antoine LEFEVRE, Yves DAUDIGNY, Valérie BEAUVAIS, Lise MAGNIER, Charles de COURSON, Eric GIRARDIN, Gérard MENUJEL.

Prise en charge des frais de transport en ambulance dans le monde rural



© pixabay.com

J'ai interpellé la Ministre de la Santé sur la prise en charge des frais de transport en véhicule sanitaire léger ou ambulance confrontée aux contraintes de la ruralité. Un décret du 23 décembre 2006 définit les conditions et le cadre prise en charge des frais de transport des assurés sociaux. Ainsi, il semble que, hors hospitalisation, ces frais ne soient remboursés qu'entre le lieu de prise en charge du patient (tel que le domicile) et la structure de soins prescrite. En revanche, en cas d'hospitalisation, la prise en charge semble complète pour la totalité de la distance parcourue par l'entreprise de transport.

Cette application réglementaire pénalise les patients ruraux, qui, d'une part, sont déjà éloignés des médecins et des professionnels de santé et, d'autre part, auront des charges supplémentaires. En effet, des patients résidant dans nos communes rurales auront des frais importants puisque les entreprises de transport peuvent se situer dans une autre commune, éloignée de leur domicile. Les déserts médicaux progressant en France, cette mesure aggravera les conditions d'accès aux soins des ruraux. J'attends son avis sur l'application de cette mesure dans le secteur rural.

Absence de délai de rétractation pour les achats effectués dans les foires



© pixabay.com

Des consommateurs et des associations regrettent que certaines personnes ne connaissent pas la règle d'absence de délai de rétractation dans les foires et les salons lors de leurs achats. Mais puisque ces lieux sont destinés au commerce, les règles protectrices du consommateur en cas de démarchage à domicile ou d'achat hors des lieux destinés au commerce de biens ou services ne sont pas applicables. La loi relative à la consommation du 17 mars 2014 oblige le vendeur professionnel, en foire ou salon à informer clairement le consommateur qu'il ne dispose pas de ce droit. Cette information doit lui être donnée avant la conclusion du contrat, de façon visible et lisible. Or, il est souvent constaté que la loi n'est pas appliquée dans de nombreux cas et que le consommateur peut s'en trouver lésé, d'après les associations. J'ai demandé au Ministre de l'Economie s'il entend mener une évolution dans cette réglementation, s'il envisage un distinguo entre les biens et les prestations vendues ou au regard de la somme engagée par le client et quelles mesures il envisage pour que l'information d'absence de délai soit clairement comprise par le consommateur.

Stages des moins de 14 ans en entreprise : la loi enfin appliquée



© pixabay.com

Par un vote d'un amendement, j'avais fait évoluer la loi en permettant aux élèves de moins de 14 ans inscrits en classe de 4^e ou de 3^e d'effectuer leur stage d'observation dans les entreprises. Seulement, l'application de celle-ci tardait à venir. Ainsi, j'avais adressé une question écrite en novembre 2018 au Ministre de l'Éducation nationale pour savoir si une information aux recteurs et aux chefs d'établissement leur avait été transmise. Sans réponse depuis, j'avais sollicité une question orale auprès de Jean-Michel BLANQUER, le 4 avril dernier. La séance a eu lieu le mardi 14 mai dernier ; et le Ministre m'a répondu favorablement.

Il a pris en compte ma demande et m'informe qu'une note d'information a été adressée, le jour du dépôt de ma question orale (4 avril 2019), à l'attention des recteurs d'académie, des inspecteurs d'académie, des directeurs académiques des services de l'éducation nationale et des principaux de collège. Cette note rappelle la législation et la réglementation sur les séquences d'observation en milieu professionnel pour les élèves des classes de quatrième et de troisième. Il est également à noter qu'un projet de décret, en cours de publication, modifiera certaines dispositions du code de l'éducation relatives à l'accueil d'élèves mineurs de moins de seize ans en milieu professionnel, afin d'être en adéquation avec l'article 19 de la loi du 5 septembre 2018. La note ministérielle permet d'ores et déjà d'ouvrir les séquences d'observation aux élèves de moins de quatorze ans. Le Ministre a enfin donné les instructions pour permettre aux jeunes de faire leur stage dans les entreprises, quel que soit leur âge. Je m'en félicite !

[Retrouvez mes échanges avec le Ministre](#)

Réponse ministérielle : éco-organisme pour les déchets chimiques



N - Dangereux pour
l'environnement

© pixabay.com

En février 2019, j'ai interpellé le Ministère de la Transition écologique et solidaire sur la collecte des déchets chimiques des particuliers et le ré-agrément d'un éco-organisme. Voici la réponse de la secrétaire d'Etat le 16 mai dernier :

« Depuis 2012, les metteurs en marché des produits à l'origine de ces déchets sont soumis au principe de la responsabilité élargie du producteur et doivent à ce titre pourvoir à la collecte et au traitement des déchets générés par les produits qu'ils mettent sur le marché. Les metteurs sur le marché ont fait le choix de déléguer cette responsabilité à EcoDDS, éco-organisme qui a obtenu un premier agrément pour la période 2012-2018. Dans le cadre de la procédure de renouvellement de son agrément pour la période 2019-2024, malgré la préparation d'un nouveau cahier des charges depuis plus d'un an, celui-ci a tardé à déposer un dossier de demande d'agrément conforme au cahier des charges et a décidé unilatéralement de cesser la collecte auprès des collectivités début janvier. Face à cette situation et afin que les collectivités territoriales ne soient pas pénalisées par le retard pris par EcoDDS dans sa démarche d'agrément, la secrétaire d'État, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, a convoqué les membres du conseil d'administration d'EcoDDS le 1er février 2019 afin de leur rappeler qu'il était de leur responsabilité, en tant qu'entreprises qui produisent ou distribuent des produits chimiques et en application du principe pollueur-payeur, de s'assurer de la bonne gestion des déchets ménagers issus des produits qu'elles commercialisent. Les membres du conseil d'administration d'EcoDDS se sont alors engagés à reprendre la collecte de ces déchets auprès des collectivités dès qu'ils auraient connaissance du renouvellement de l'agrément de leur éco-organisme. Cette information leur a été communiquée dès le 25 février dernier et l'arrêté portant agrément de l'organisme EcoDDS en tant qu'éco-organisme pour gestion de ces déchets ménagers issus des produits chimiques a été publié le 10 mars 2019. La secrétaire d'État, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, a par ailleurs demandé au président du conseil d'administration d'EcoDDS de reprendre immédiatement la collecte de ces déchets et de compenser les collectivités à hauteur des charges qu'elles ont engagées depuis le début de l'année pour maintenir le service public de collecte et de traitement des déchets chimiques ménagers sous peine d'engager une procédure de sanctions à l'encontre des metteurs sur le marché. Cette situation met en lumière la nécessité de réformer l'organisation et le fonctionnement des éco-organismes et des filières à responsabilité élargie des producteurs. Si ces filières ont permis d'amorcer une dynamique en termes de collecte et de recyclage de certains déchets, force est de constater que leur fonctionnement présente aujourd'hui des limites. Il devient donc nécessaire de ré-examiner et moderniser les règles de gouvernance et les exigences vis-à-vis des éco-organismes. Ce sera l'un des objectifs du futur projet de loi relatif à l'économie circulaire qui sera prochainement déposé au Parlement. »

Réponse ministérielle : aide alimentaire européenne



© pixabay.com

Le 18 avril dernier, j'ai interpellé la Ministre de la Santé sur les inquiétudes des associations à propos des moyens dévolus à l'aide alimentaire européenne. Voici sa réponse du 16 mai dernier : « Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) constitue l'un des piliers de l'Europe sociale. Cet instrument financier établi par le cadre financier pluriannuel 2014-2020 représente aujourd'hui une source majeure de financement pour les associations de distribution alimentaire en France. Dans son projet de cadre financier pluriannuel 2021-2027, la Commission européenne a proposé le regroupement de différents instruments financiers à vocation sociale, dont le FEAD, dans un nouveau fonds : le Fonds Social Européen (FSE+), lequel serait globalement doté de 101,2 Mds € sur la période. Le FEAD ne constituerait donc plus un instrument financier distinct mais son objectif, à savoir l'aide aux plus démunis et spécifiquement la lutte contre les privations matérielles, ferait l'objet d'une programmation spécifique et de mesures de gestion simplifiées au sein du FSE+. S'agissant du niveau d'intervention, la Commission propose que chaque État membre doive attribuer au moins 2 % de ses fonds FSE+ à la lutte contre les privations matérielles : il s'agit donc uniquement d'un taux minimum obligatoire, qui ne préjuge pas de la part finale du FSE+ que chaque État choisira de consacrer effectivement à la lutte contre les privations matérielles. Les autorités françaises auront à cœur de promouvoir la finalité du FEAD et la lutte contre l'insécurité alimentaire, expression indispensable de la solidarité européenne à l'endroit des plus démunis. À cet effet, la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé et la Secrétaire d'État aux Affaires européennes ont réuni quatre associations françaises « tête de réseau » en matière d'aide alimentaire (Banques Alimentaires, Croix Rouge, Restos du Cœur, Secours populaire) le 23 avril 2019, afin d'évaluer au mieux leurs priorités et leurs besoins en amont de la négociation. »

Dérogation de la durée du temps de travail pour la moisson



© pixabay.com

Avec mes collègues Yves DETRAIGNE et René-Paul SAVARY, nous avons interpellé les Ministres de l'Agriculture et du Travail sur la demande de dérogation à la durée hebdomadaire maximale en période de moisson formulée par les représentants syndicaux agricoles de la Marne auprès des services de la DIRECCTE. En effet, chaque année, la FDSEA, en qualité d'organisation syndicale patronale représentative, sollicite une dérogation collective à la durée maximale du travail pendant la période de récolte de céréales. Cette demande concerne tous les salariés employés par les entreprises de polyculture élevage et des CUMA de la Marne qui accomplissent les travaux de moisson pour la période du 1er juillet au 31 août de chaque année. La dérogation offre la possibilité de travailler jusqu'à 12 heures par jour, 6 jours consécutifs (soit 72h) et ce, dans la limite du nombre d'heures de dépassement de 50 heures par an. Cette dérogation est rendue nécessaire par les contraintes inhérentes à une période de grands travaux agricoles durant laquelle les employeurs doivent faire face à un surcroît d'activité, des conditions climatiques souvent peu favorables et des obligations contractuelles importantes. En sollicitant une dérogation collective, le syndicat permet à l'ensemble des exploitations agricoles du département de se mettre en règle avec les pratiques relatives à la durée du travail au cours de ces périodes de grands travaux. Suite à cette demande, la DIRECCTE consulte généralement les organisations syndicales salariales avant de rendre sa décision. Depuis plusieurs années, cette demande de dérogation est validée par la majorité des syndicats et reçoit en conséquence une réponse favorable de la part des services de l'Etat. Or, cette année, la DIRECCTE a d'ores et déjà informé la FDSEA51 – sans avoir consulté les organisations syndicales – que cette demande ne serait pas acceptée en totalité : de nouvelles consignes administratives régionales limiteraient cette durée maximale à 66 heures par semaine et à 72 heures pendant une seule semaine.

La charge de travail étant directement dictée par les conditions climatiques, elle ne permet pas d'anticiper les besoins en termes de main d'œuvre. Prolonger la période de moisson en limitant l'amplitude horaire risquerait, bien souvent, de mettre en péril les récoltes.

Réponse ministérielle : Stockage du carbone dans le sol



© pixabay.com

En mars dernier, j'ai questionné le ministre de l'Agriculture sur les solutions à partager avec l'agriculture pour atteindre les objectifs de stockage de carbone dans le sol. Lors de la 21^e Conférence des parties à la convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP 21) à Paris, 250 partenaires et 39 pays ont lancé l'initiative 4p1000 visant à accroître de 0,4% par an, la capture et le stockage du carbone dans les quarante premiers centimètres de profondeur du sol grâce à certaines pratiques agroécologiques. Il s'agit d'un enjeu très important dans la lutte contre le réchauffement climatique car ces 0,4% annuels correspondent à 6 milliards de tonnes par an de la concentration atmosphérique du CO₂. Les scientifiques ont amélioré leurs données et recherches sur ce stockage carbonique depuis une vingtaine d'années mais ont besoin de consultations et d'un travail partenarial avec les acteurs de terrain, que sont notamment les agriculteurs. Ils rappellent que cette action environnementale a aussi un impact positif sur la sécurité alimentaire puisque le stockage rend les sols plus fertiles et plus stables face à l'érosion. Ils avancent également la performance du « biochar » (« charbon biologique » obtenu par la pyrolyse de la biomasse) associé à du compost, qui pourrait constituer un « engrais vert » permettant de stocker le carbone et de réduire le protoxyde d'azote.

[Retrouvez sa réponse intégrale du 23 mai](#)

Echanges matinaux avec la FDSEA



© D.R.

J'ai participé vendredi 3 mai, au traditionnel petit-déjeuner agricole de la FDSEA de la Marne afin de faire le tour de l'actualité, de la situation de la profession et évoquer les points importants des réformes en cours ou à venir. Je leur ai brièvement présenté les réponses ministérielles et le travail sénatorial en matière agricole de ces dernières semaines (cuivre dans le bio, semences, biotechnologies végétales, etc. – voir articles). Les agriculteurs marnais ont abordé les élections européennes et les enjeux primordiaux de notre continent (réforme de la PAC, droits de plantation, régulation, etc.). Ils nous ont présenté l'opération « Fermes ouvertes » qui permet aux enfants de découvrir le métier d'agriculteur au quotidien. En 2018, 900 élèves ont visité 9 exploitations marnaises.

Echanges avec les collégiens de Saint-Memmie



© Académie de Reims

Lundi 6 mai, à l'invitation du Conseil de la Vie Collégienne, j'ai rencontré les élèves du collège Jean Moulin de Saint-Memmie. Après une visite du bâtiment et un échange au self, les élèves m'ont interrogé sur le rôle du Sénat, la pertinence de disposer de 2 chambres parlementaires et mon travail sénatorial. Ils ont été attentifs à la réalité de l'existence de nombreux systèmes bicaméraux dans le monde (77 pays ont également 2 chambres parlementaires). Je leur ai indiqué qu'ils peuvent trouver toutes les informations nécessaires sur le travail du Sénat, dans un format adapté à leur âge grâce à www.junior.senat.fr. Les collégiens étaient véritablement intéressés par la Haute assemblée et avaient préparé des questions précises et sérieuses.

Nouvelle activité à Châtillon-sur-Marne



© D.R.

C'est avec grand plaisir que j'ai inauguré avec mon collègue Christian BRUYEN le 10 mai dernier, un nouvel espace de vente et de dégustation des Champagnes José PIERLOT. Le coup de cœur sera assuré notamment pour celles et ceux qui auront la chance de profiter de la cave voûtée en sous-sol autour d'une flûte de Champagne. Bravo à la famille PIERLOT pour cette nouveauté qui accompagne l'essor du village !

Les motards contre le cancer 2019



© D.R.

L'opération intitulée « 1 rose - 1 espoir » a été renouvelée les 27 et 28 avril derniers dans de nombreuses communes autour d'Épernay. Cet élan de solidarité est mis en œuvre dans la Marne par la dévouée présidente Maryse GRAU, entourée d'une fidèle équipe. Des centaines de motos, samedi et dimanche, ont fait du porte-à-porte pour donner une rose en échange d'un don minimum de 2€ pour financer la recherche contre le cancer et l'aide aux malades. J'ai assisté avec Danièle FORTIER, maire de Damery et le député Éric GIRARDIN à la remise du chèque à Norbert BIGEAT, responsable marnais de la Ligue contre le cancer. Le montant total versé contre le cancer est cette année de 33 077€, soit une augmentation de 5000€ par rapport à 2018. Félicitations aux habitants qui ont fait un geste contre le cancer par leur don et bravo aux motards qui ont donné leur temps pour lutter contre cette maladie !

Nouveau centre de jour pour enfants à Epernay



© C.Bruyen

Lundi 27 mai, avec Franck LEROY, Christian BRUYEN, Jean-Louis DEVAUX et la sous-préfète d'Epernay Odile BUREAU, nous avons inauguré le nouveau centre de jour pour enfants WINNICOTT à Epernay. Auparavant implanté dans l'avenue Jean Jaurès en direction de Dormans, le centre se place désormais au centre-ville. Il accueille des enfants présentant des troubles envahissants du développement et de la socialisation. Une équipe dynamique et professionnelle de pédopsychiatre, psychologue, enseignant, éducateurs, psychomotriciens accompagnent les jeunes pour une meilleure inclusion. Bel équipement pour ces jeunes et leurs familles dans la Capitale du Champagne.

Nouveaux territoires de l'éducation : le Sénat lance une consultation pour les élus locaux



© pixabay.com

Dans le cadre des travaux entrepris par la mission d'information relative aux nouveaux territoires de l'éducation lancée en février dernier par la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat, le Sénat lance une grande consultation auprès des élus locaux sur l'évolution de l'organisation de l'école dans les territoires.

Selon Laurent LAFON (rapporteur UC), « les débats sur le projet d'un établissement public des savoirs fondamentaux dans le cadre de l'examen du projet de loi pour une école de la confiance montrent la nécessité d'une réflexion approfondie et plus large sur l'avenir de l'école dans nos territoires ; le Sénat a décidé de s'en emparer parce qu'il porte la voix des élus locaux ». Simple et rapide à compléter, cette consultation en ligne prend la forme d'une vingtaine de questions à choix multiples. Elle est ouverte jusqu'au 20 juin 2019.

[Accéder à la consultation](#)

CONTACTS

AU SÉNAT

Tél. : 01 42 34 24 88
f.ferat@senat.fr

DANS LA MARNE

Tél. : 03 26 58 15 23
francoise.ferat@orange.fr

senateur-ferat.org

unioncentriste-senat.fr

